CRP Forja

CRÉATION

Le CRP FORJA est géré depuis le 1er janvier 2018 par la Fondation OVE reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/2013. Il a été fondé en 1977 par un groupe de parents de jeunes adultes déficients visuels qui ne parvenaient pas à les faire admettre dans les centres spécialisés existants ni à les insérer professionnellement dans la vie active.

Le CRP FORJA accueille et accompagne des personnes adultes déficientes visuelles de 18 à 55 ans dans leur problématique de formation et d'insertion sociale et professionnelle, en accordant une attention toute particulière à leur développement personnel et à leur vie sociale.

L'ADMISSION

Les personnes accompagnées justifient d'une notification MDPH et sont évaluées en amont lors de tests d'admission individualisés pour cibler la prestation d'accompagnement et le parcours de formation les mieux appropriés.

FINANCEMENT

Financé par l'ARS, le CRP FORJA est habilité à recevoir la Taxe d'Apprentissage. Les usagers ont le statut de stagiaires de la formation professionnelle et touchent à ce titre une rémunération allouée par l'ASP.

AUTORITÉ DE CONTRÔLE

Le CRP FORJA est placé sous l'autorité de contrôle de l'Agence Régionale de Santé. Ses formations diplômantes suivent les référentiels de l'AFPA ou de l'organisme de formation de la CPME (Négoventis), sous le contrôle de la DIRECCTE.

équipe interdisciplinaire

Une direction (directrice, responsable pédagogique) - Une secrétaire, d'un pôle pédagogique (formateurs, intervenante extérieure comédienne, chargée d'insertion, transcriptrice de documents) - Un pôle médico-social (psychologue, orthoptiste, instructrice de locomotion, assistante sociale + une CESF mise à disposition par l'UNADEV) - Un cuisinier - Des prestations de service d'une société extérieure pour la maintenance du réseau et des matériels informatiques.

CRP Forja

Situation géographique

Le CRP FORJA est situé au 106-108 rue de l'Ouest, Paris 14e et se trouve à proximité des stations de métro Pernety ou Plaisance (ligne 13). Un autre accès est possible par le bus 62, arrêt Plaisance-Hôpital Saint-Joseph, rue d'Alésia.
Une balise sonore y est installée depuis 2013 pour les personnes équipées de la télécommande universelle pour les feux sonores.

Moyen d'accès

Par les transports en commun :

- Métro Pernety ou Plaisance (ligne 13)
- Bus 62, arrêt Plaisance-Hôpital Saint-Joseph, rue d'Alésia

Contact

- Directrice
Laure SIMONNET
Tél. : **01.45.45.60.60**
laure.simonnet@fondation-ove.fr

OVE FONDATION

OVE - CRP FORJA
106-108 rue de l'Ouest
75014 PARIS

www.**fondation-ove**.fr

MYRIADE
Imprimé par l'ESAT MYRIADE

www.**studiovelo.fr** Photos : Fondation OVE Document non contractuel

CRP Forja

Centre de Réadaptation Professionnelle

septembre 2019

www.**fondation-ove**.fr

CRP Forja

LA MISSION

- étudier et mettre en œuvre des projets de formation et/ou de réadaptation professionnelle
- lever le plus de freins possibles pour faciliter l'inclusion sociale et/ou professionnelle de ces personnes
- mettre en actes ces projets en corrélation avec les capacités de la personne et le marché du travail

LES FORMATIONS

Elles s'articulent autour de 3 grands parcours :

- de Mise à Niveau, axé principalement sur la maîtrise de la langue française, l'apprentissage des outils de compensation technique de la déficience visuelle et de l'élaboration d'un projet. Il cible des publics de niveau VI à Vbis.
- de Remise à Niveau Technique, axé principalement sur l'apprentissage des outils de compensation technique et sur l'élaboration d'un projet de poursuite de parcours. Il cible des publics de niveau V minimum.
- Tertiaire, incluant si besoin une période préparatoire, axé autour de 2 formations diplômantes (Conseiller Relation Client à Distance de niveau IV, Gestionnaire d'Unité Commerciale de niveau III et d'accompagnement au projet professionnel).

L'ORGANISATION

Construit sur 8 niveaux, 3 étages du bâtiment sont dédiés aux formations. Toutes les salles sont équipées en réseau et de matériels informatiques spécifiques à la déficience visuelle.
Les horaires de formation s'articulent en général entre 8h45 et 16h45. La vie du centre est régie par un Règlement de Fonctionnement. Il existe un service de restauration sur place.

LE CONTRAT DE SÉJOUR

Le contrat de séjour individualisé est créé et distribué environ un mois après l'entrée en formation.

LE PROJET INDIVIDUALISÉ D'ACCOMPAGNEMENT

Tous les services d'accompagnement s'articulent autour du Projet Personnalisé d'Accompagnement de l'usager stagiaire. Ce dernier possède un professionnel référent avec qui il renseigne régulièrement un document de synthèse.

L'ACCOMPAGNEMENT

- pédagogiques : ils sont individualisés tout en tenant compte des objectifs collectifs des différentes matières d'enseignement, ou des référentiels (formations diplômantes).
- paramédicaux : ils visent à ce que l'usager stagiaire gère au mieux sa capacité à vivre avec son handicap visuel, tant dans la sécurisation de ses déplacements, que dans sa vie sociale et affective.
- sociaux : ils visent à autonomiser l'usager stagiaire dans ses démarches quotidiennes, à en comprendre les enjeux et le fonctionnement
- au projet : qu'il soit d'orientation ou de mise à l'emploi, il intervient à tous les niveaux de parcours avec des stages pratiques ou d'observation
- à l'emploi : ils s'exercent dès les périodes de stages en entreprise par des conseils aussi bien auprès de l'employeur que du stagiaire ; par le prêt de matériels spécialisés ; par un suivi à 6 mois du stagiaire à sa sortie du CRP ; par une disponibilité des professionnels sur demande des anciens stagiaires et une communication des offres d'emplois.

LES DOCUMENTS D'ACCUEIL

L'usager stagiaire se fait remettre à son entrée en formation le livret d'accueil comprenant le Règlement de fonctionnement, le Règlement Intérieur du CVS, la Charte des droits et des libertés, la Charte du réseau et des ressources informatiques et le contrat de séjour type. Tous ces documents sont expliqués par les formateurs lors des premières semaines.

LES CRITÈRES D'ADMISSION

- être un adulte déficient visuel ; posséder la RQTH et une notification MDPH pour suivre une des formations dispensées au CRP.
- être motivé et en capacité de suivre des actes de formation, tant sur le plan cognitif que physique.
- remplir les pré-requis du parcours de formation visé.

LE DROIT DE PARTICIPATION ET D'EXPRESSION

Le Conseil de la Vie Sociale est régi par un Règlement Intérieur et il est animé par le président (membre élu parmi les usagers stagiaires) et le directeur. Il est réuni plusieurs fois par an pour des réunions préparatoires et pour les réunions trimestrielles. Sa présidence est renouvelée chaque année.

LES PARTENAIRES

- médico-sociaux : une convention et un comité de suivi ont été créés avec l'Hôpital Sainte-Marie Paris. Des liens, des échanges et des rencontres ont lieu avec le SAPPH ; de nombreux échanges et partenariats avec les CRP d'Ile de France et les CRP DV de province, l'INJA, l'IDES.
- de l'entreprise : des entreprises accueillent en stage en stage ou en contrat de travail des stagiaires de FORJA. certaines participent également sous forme de mécénat de compétence.
- associatifs : des partenariats de mécénat ou bénévolat de compétences autour de projets sont effectifs avec des associations comme l'UNADEV, « Des couleurs »…
- les prescripteurs MDPH, CAP emploi, Pôle emploi d'Ile de France

L'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ DES PRESTATIONS

Le Plan d'Amélioration de la Qualité (PAQ) est l'un des axes centraux du Projet d'Etablissement. Un Comité de Pilotage veille à sa mise en œuvre et à son évaluation.

LA PROMOTION DE LA BIEN TRAITANCE

Pour les salariés, la formation éthique a été engagée à partir de 2017. Un groupe d'Analyse de Pratiques a été également instauré en 2015, dans la continuité.

Pour les usagers stagiaires, si cette promotion de la bientraitance est d'un usage bien ancré institutionnellement, elle fait là encore l'objet d'item et d'évaluation spécifique dans le PAQ.